



P.L.U PLAN LOCAL D'URBANISME

SAINT-RENAN
Finistère

ANNEXE
Servitudes d'Utilité Publique

Échelle : 1:6 000



Mise à jour par arrêté
le 21 décembre 2023

- AC1 : Protection des monuments historiques
Inscrit
- I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
Protection des lignes électriques
Protection des postes électriques
- PT1 : Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
Zone de protection
- PT2 : Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception radioélectrique
Zone de protection
- PT3 : Protection des câbles de télécommunication
Câble
- T7 : Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement
Zone de protection (couvre l'ensemble du territoire communal)